



Fédération Française de Cyclisme

R.O.C.C.

Région Aquitaine

MARCILLAC VELO SPORT

Comité d'Organisation Tour du Canton de l'Estuaire

Siège social : Mairie 33860 Marcillac - Tél. 05 57 32 41 03 - Fax 05 57 32 48 54 - E-mail : culture@marcillac33.fr / www.marcillac33.fr



27ème TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE

National Elite

1er et 2 avril 2017

DOSSIER TECHNIQUE

1e étape :

CHAMOUILLAC (17)

JONZAC (17)

2e étape :

MARCILLAC/MARCILLAC



Mickaël STEINDORF

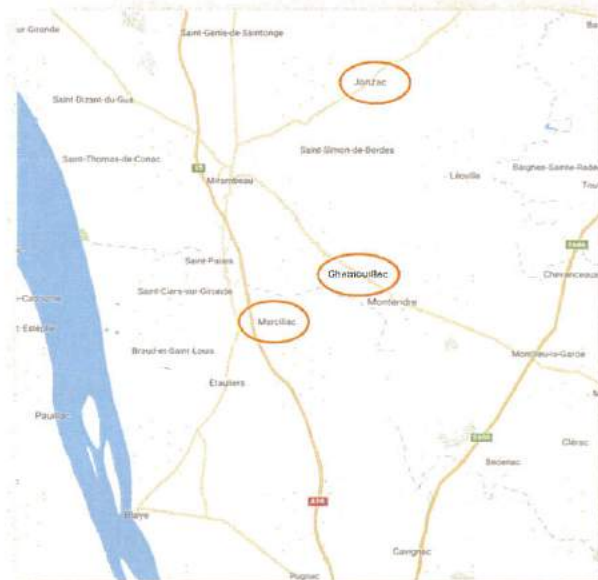
Jean-Marc TERRAZ



Agence de BLAYE



BIENVENUE AU CŒUR DE LA NOUVELLE AQUITAINE



Située au Sud Ouest de la France, le territoire du Nord Gironde et du Sud Charentes Maritimes occupe ne place stratégique au cœur de la grande région Nouvelle Aquitaine. C'est un axe privilégié du nord vers le sud, emprunté chaque année par des millions de voyageurs, pour le tourisme comme pour le commerce.

27^{EME} TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE

01 et 02 avril 2017

Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1 2017

REGLEMENT

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'épreuve Tour du Canton de l'Estuaire est organisée par Marcillac Vélo Sport – Mairie – 33860 MARCILLAC sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1 2017.

Elle se dispute du 01 au 02 avril 2017 en deux étapes.

ARTICLE 2 : TYPE D'EPREUVE

L'épreuve compte pour la première manche de la coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1 2017. Elle est inscrite au calendrier FFC.

Selon l'article 8 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1, l'épreuve sert de support au classement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

L'épreuve est en classe : Nationale Elite 2.12.1

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Selon l'article 3 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;

La Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1 2017 est réservée exclusivement aux clubs de Division Nationale 1.

NB : Une équipe de DN1 qui ne participe pas à une manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs DN1, se verra en 2018 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 2 ou Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES EQUIPES

Selon l'article 4 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;

L'épreuve se dispute par équipes de 6 coureurs de 1^{ère} catégorie dont quatre français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de quatre coureurs, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale 1 dans l'impossibilité d'aligner quatre coureurs au départ ou absence au départ, se verra attribuer une pénalité de 90 points (15 points multipliés par 6 coureurs).

Un coureur intégrant le club après le 12 février 2017, date de délivrance de la licence, de la double appartenance et/ ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5 : POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Selon l'article 7 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France route et piste et ne peuvent pas de ce fait participer à l'épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer 20 points au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

Dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, seul le classement général final peut prendre en compte les points de sélection.

Pour les sélections en équipe de France Route, seules les participations aux championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et Etranger (classe 1 et 2) et la Coupe des Nations seront prises en compte.

Pour les sélections en équipe de France Piste (épreuve d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France DRAG BICYCLES des clubs DN1.

ARTICLE 6 : PERMANENCE

La permanence de départ de la 1^{ère} étape se tient le :

Samedi 01 avril 2017 de 8 h à 9 h 45, Salle du conseil - Mairie de Chamouillac - 17130.

La permanence d'arrivée de la 1^{ère} étape se tient le :

Samedi 01 avril 2017 à partir de 14 h, salle annexe derrière le podium protocolaire. Rue Alsace Lorraine à Jonzac - 17501.

La permanence de départ de la 2^{ème} étape se tient le :

Dimanche 02 avril 2017 de 9 h 30 à 11 h 30, Salle Michel Constantin, centre Bourg à Marcillac - 33860.

La permanence d'arrivée de la 2^{ème} étape se tient le :

Dimanche 02 avril 2017 à partir de 15 h, salle du conseil - Mairie de Marcillac - 33860.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée au samedi 01 avril 2017 à 10 h, **salle des fêtes** de Chamouillac.

ARTICLE 7 : RADIO-TOUR

L'information course sera assurée par la société l'Echappée.

Les informations courses sont émises sur les fréquences 157.5750

ARTICLE 8 : ENCADREMENT

Selon l'article 9 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BEESAC minimum ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel pour les DN1.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 10 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 traitant de ce sujet.

ARTICLE 9 : DEPANNAGE ET ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par trois véhicules, une moto du club de Niort, une voiture de la société l'Echappée et une voiture du « Vélo Club du Bourgeois ».

Le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures des équipes pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de l'épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 9 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage.

1^{er} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 9 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1.

2^{ème} tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 9 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1.

ARTICLE 10 : PENALITES

Selon l'article 11 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points acquis dans l'épreuve considérée.

Tout infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de sa période de suspension.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 11 : INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

Conformément à l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le (ou les) coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son (ou leur) classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du (ou des) coureur(s) en compagnie du (ou desquels) il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 12 : DEPART

Afin que le cortège des véhicules accompagnants l'épreuve puisse se mettre en place, chaque étape se fera par un départ fictif suivi d'un départ réel lancé.

Chamouillac, 6 km en fictif

Marcillac, 1 km en fictif.

ARTICLE 13 : DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

Chamouillac - Jonzac : 10%

Marcillac - Marcillac : 10%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 14 : CLASSEMENTS – BONIFICATIONS – REPORTS

Les classements suivants sont établis :

Au titre de la 1^{ère} manche de la Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 :

Les points acquis par les coureurs sont fonction de leur classement dans chaque étape et de leur place au classement général final. C'est le **barème de points comptant pour la Coupe de France DRAG BICYCLES DN1** indiqué à l'article 6 du règlement de cette épreuve et rappelé ci-dessous, qui est pris en compte :

- Classement 1^{ère} et 2^{ème} étape : 45-35-30-26-24-22-20-18-16-14-13-12-11-9-8-7-6-5-4-3

- Classement Général final : 60-50-45-40-35-32-29-26-23-21-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1

En outre, au titre spécifique du Tour du Canton de l'Estuaire, les précisions suivantes sont apportées :

- Classement général individuel :

L'arrivée de chaque étape fera l'objet de bonification de 10 – 6 et 4 secondes.

- Classement du Meilleur Grimpeur

Il sera effectué sur les trois premiers coureurs à chaque passage. Trois « Meilleur Grimpeur » seront disputés sur chaque étape et donneront lieu à l'attribution suivante : 4 – 2 – 1 points.

- Classement général des Rushs

Il sera effectué sur les quatre premiers coureurs à chaque passage. Trois « Rush » seront disputés sur chaque étape et donneront lieu à l'attribution des points suivants : 5 – 3 – 2 – 1 points.

De plus, à chaque passage de Rush, il sera attribué des bonifications aux trois premiers, 3–2 et 1 secondes.

- Classement général des Espoirs de moins de 23 ans

Il sera attribué en tenant compte du classement général individuel final.

- Classement aux points

Les 15 premiers de chaque étape marqueront des points : 25–20–16–14–12–10–9–8–7–6–5–4–3–2–1.

- Classement de la meilleure équipe

La meilleure équipe sera définie à partir des trois meilleurs coureurs placés à chaque étape. A l'issue de l'épreuve, il sera défini un Classement Général.

- Prix de la Combativité

Il sera attribué au coureur le plus combatif de chaque étape, désigné par un jury, désigné lui-même par l'organisation.

Les classements suivants : Individuels, Rushs, Meilleur Grimpeur, Par points, Combativité, Espoir, donnent lieu au port de maillot distinctif.

Les maillots de leader, remis au titre des différents classements, seront attribués dans l'ordre suivant :

1. Classement Général Individuel au temps : maillot jaune (Communauté de Communes de l'Estuaire)
2. Classement Général Individuel par points : maillot vert (GAN Assurances, Jean Marc TERRAL)
3. Classement Général des Rushs : maillot bordeaux (INTERMARCHE Super. Montendre)
4. Classement Général du Meilleur Grimpeur : maillot blanc à pois rouges (Vignerons de TUTIAC)
5. Classement Général des Espoirs : maillot blanc (Bétons de Gironde- Mickaël STEINDORF)
6. Combativité : maillot rouge (Matériaux Nord Blayais)

Dans le cas où un concurrent se trouve au soir de la 1^{ère} étape leader de plusieurs classements, il lui sera attribué un seul maillot selon l'ordre ci-dessus. Le ou les maillots de l'ordre inférieur seront remis au second ou aux suivants du classement concerné.

La meilleure équipe : à l'issue de l'épreuve, le capitaine de route recevra un trophée. Cependant, il sera demandé à toute l'équipe d'être présente sur le podium.

L'équipe n'a pas de port de maillot ou de casquette distinctif.

ARTICLE 15 : PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Dotations à l'étape :

Nature des classements	Montant des prix	Grille	Nombre de prix	Valeur de chaque prix (en Euros)
INDIVIDUEL	1 220 €	1 220/20	20	246 - 183 - 146 - 122 - 98 - 85 - 67 - 55 - 37 - 24 - 21 - 20 - 18 - 17 - 15 - (14 x 3) - (12 x 2)
COMBATIVITÉ	46 €	46/1	1	46

Dotations des différents classements généraux de la course :

Nature des classements	Montant des prix	Grille	Nombre de prix	Valeur de chaque prix (en €)
CLASSEMENT GÉNÉRAL FINAL de la course au temps	1 524 €	1 524/25	25	246 - 184 - 153 - 138 - 122 - 107 - 91 - 76 - 61 - 53 - 46 - 37 - 30 - 23 - (18 x 4) - (15 x 2) - (11 x 5)
CLASSEMENT GÉNÉRAL AUX POINTS	138 €	138/3	3	69 - 42 - 27
RUSH	138 €	138/3	3	69 - 42 - 27
GRIMPEUR	138 €	138/3	3	69 - 42 - 27

JEUNE	138 €	138/3	3	69 - 42 - 27
COMBATIVITÉ	Pas de classement général	-	-	-
ÉQUIPE	213 €	213/3	3	106 - 64 - 43

ARTICLE 16 : ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle antidopage a lieu à :
 1^{ère} étape : Samedi 01 avril 2017 : salle annexe derrière le podium protocolaire, rue Alsace Lorraine 17501 Jonzac.
 2^{ème} étape : Dimanche 02 avril 2017 : Garderie périscolaire Le Bourg 33860 Marcillac

ARTICLE 17 : PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole et au protocole final :

Le vainqueur de l'étape

Le premier au classement général au temps

Le premier au classement général aux points

Le premier au classement des ruschs

Le premier au classement général des grimpeurs

Le premier au classement général des espoirs

Le plus combatif de l'étape

La meilleure équipe (uniquement lors de la dernière étape)

Ils se présenteront dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée, en tenue sportive.

ARTICLE 18 : ENGAGEMENTS

Pour les besoins de l'organisation dans la publication de la liste des engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale 1, les clubs devront envoyer leurs engagements **au plus tard le 20 mars 2017**.

Les modifications de la liste des engagés pourront avoir lieu jusqu'au 28 mars 2017.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres ont été attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 19 : HEBERGEMENT

Toutes les équipes distantes de plus de 200 km peuvent être prises en charge dès le vendredi 31 mars 2017, à partir de 16 heures. L'équipe prise en charge comprend, six coureurs, le directeur sportif, un mécanicien, un soigneur - masseur, soit neuf personnes au total.

Les Directeurs sportifs devront **impérativement**, lors de l'envoi des bulletins d'engagements, signaler le jour et l'heure d'arrivée de leur équipe. Le non respect engage des frais inutiles. L'organisation se donne le droit d'appliquer des sanctions financières sur les frais de déplacement.

Les équipes seront logées soit à la résidence hôtelière de Braud et Saint Louis (33820) soit au Village de Vacances à Montendre (17130). Il sera communiqué aux équipes leur lieu de logement dès que l'organisation possèdera la liste des équipes participantes. Les deux sites sont à moins de 20 km du départ de la 1^{ère} étape et à 30 km environ de la 1^{ère} arrivée. Ces sites sont situés à moins de 10 km du départ de la 2^{ème} étape. Les repas seront servis dans une grande salle commune jouxtant les logements, les équipes seront à des tables indépendantes. Les repas seront en adéquation avec la pratique sportive et seront servis aux heures qui conviennent. (Toutes les infos complémentaires sont dans le dossier technique)

Des consignes strictes ont été établies par les gestionnaires des centres d'hébergements. Le non-respect de ces consignes engendre des frais supplémentaires à l'organisation. Il est demandé aux encadrants des équipes de faire en sorte d'appliquer ces consignes. Ces dernières sont affichées dans chaque logement. C'est une question de savoir-vivre et de respect. Dans le cas du non-respect, des sanctions financières seront prises sur les frais de déplacements.

ARTICLE 20 : FEUILLE DE DEPART ET PRESENTATION DES EQUIPES AU PUBLIC.

Les coureurs devront signer la feuille de départ :

Le samedi : au podium protocolaire face à la Mairie de Chamouillac à partir de 10 heures 45.

Le dimanche : au podium protocolaire, face au Groupe Scolaire de Marcillac, à partir de 12 heures.

Ils devront se présenter par équipe complète accompagnés de leur directeur sportif.

ARTICLE 21 : INDEMNITES EQUIPES

Selon l'article 12 du règlement route, Coupe de France DRAG BICYCLES DN1 ;
 Les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.
 Le montant de la participation de l'organisation aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8 000 €.
 L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes au départ. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisation gardera le montant de l'indemnité prévu.
 Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.
 Les frais de déplacement seront adressés aux responsables des équipes dans les vingt jours suivant la course.

ARTICLE 22 : ESPRIT SPORTIF

Nous comptons sur l'esprit sportif de chacun afin que l'épreuve puisse se dérouler dans de bonnes conditions et que chacun reparte avec de bons souvenirs.

ARTICLE 23 : DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRE

Par souci d'économie, le Comité d'Organisation vous demande de bien vouloir ramener les dossards et les plaques de cadre à la permanence d'arrivée du dimanche ou dans la caisse déposée à cet effet au parking réservé aux équipes.
 Le non respect engage des frais inutiles. L'organisation se donne le droit d'appliquer des sanctions financières sur les frais de déplacement.

ARTICLE 24 : VOL ET DETERIORATION

Le Comité d'Organisation du Tour du Canton de l'Estuaire ne sera pas tenu responsable en cas de vols ou de détériorations de toutes sortes.

ARTICLE 25 : DIVERS

Pour tout sujet n'étant pas traité dans le présent règlement interne, il sera fait référence au règlement fédéral ainsi qu'au règlement de la Coupe de France DRAG BICYCLES des Clubs D N 1, en vigueur.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

FLECHES ET DIRECTIONS

Samedi :	horizontales (peintes sur la route)	en Bleu
Dimanche :	horizontales (peintes sur la route)	en Jaune

Les flèches verticales des deux étapes sont à l'effigie des MATERIAUX NORD BLAYAIS, de couleur Rouge Sur Fond Blanc.

PERMANENCES

Samedi 1^{er} avril 2017 : à partir de 8 h

Départ : Salle du conseil, Mairie de Chamouillac.
 Tél. : 05 46 49 26 72

Arrivée : salle annexe derrière le podium protocolaire, rue Alsace Lorraine, Jonzac.
 Tél. : Port Secrétaire de l'épreuve : 06 81 37 06 70

Dimanche 2 avril 2017 : à partir de 9 h 30

Départ Marcillac – Salle de catéchisme (Près de la poste) centre Bourg
 Tél. : Port secrétaire de l'épreuve 06 81 37 06 70 Fax : 05 57 32 48 54

Arrivée Marcillac – Mairie
 Tél. : 05 57 32 41 03 Fax : 05 57 32 48 54



Le service médical sera suivi par le Docteur Benjamin MARCHEGUAY et Madame Carine CURÉ, infirmière diplômée d'Etat.

Deux ambulances de la société « Ambulances Girondines » assureront l'accompagnement de l'épreuve pour une éventuelle intervention et évacuation vers l'hôpital le plus proche si nécessaire après avis du médecin.

URGENCES

En cas d'urgence la nuit, le médecin peut intervenir:

Tél. : 06 70 60 44 51

Les personnes bénéficiaires de ce service médical sont les **coureurs** et le **staff technique**.

Hôpital de BLAYE : 05 57 33 40 00



Hôpital de JONZAC : 05 46 48 75 75



Résidence Hôtelière de Loisirs

Située à côté du rond-point à l'entrée de
BRAUD ET ST-LOUIS
Tél. 05 57 42 61 07 ou 05 57 42 63 70



Vous serez hébergés dans une résidence hôtelière de loisirs située à quelques kilomètres de MARCILLAC.
Vous trouverez ci-après le plan d'accès.

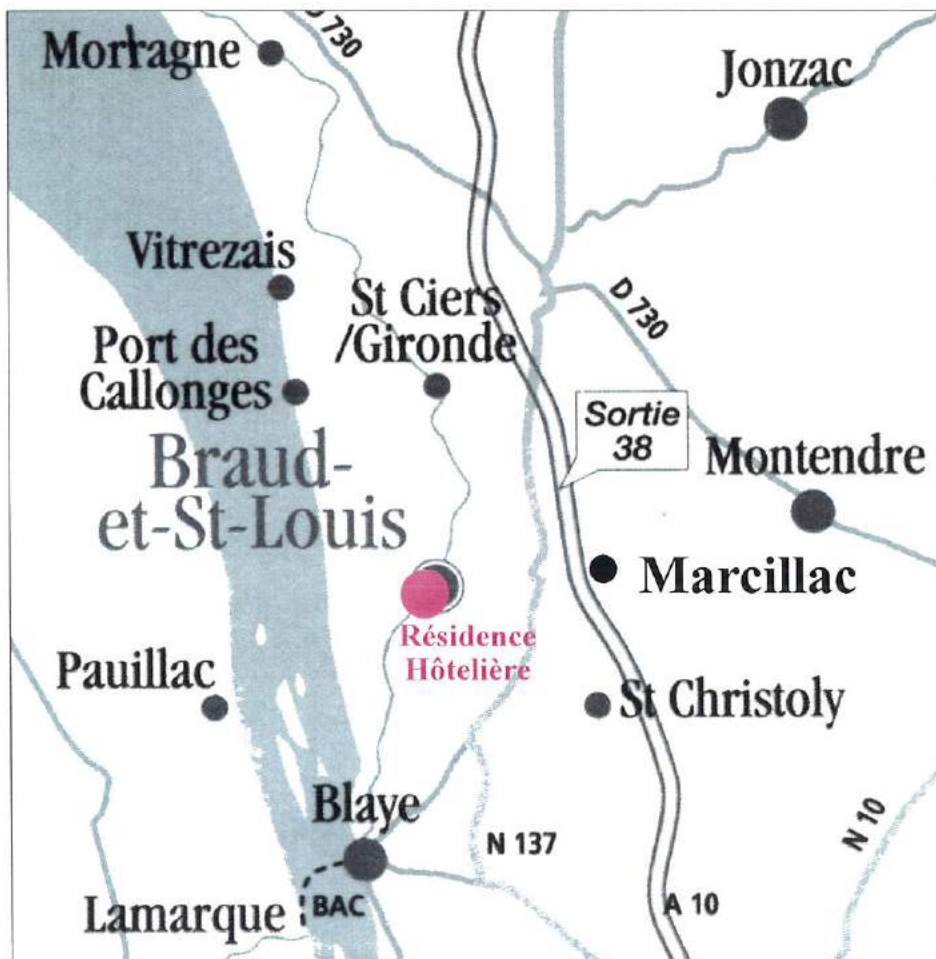
Recommandations :

- Les clefs de vos logements sont à retirer, auprès du traiteur, à la salle multifonctions où vous prendrez vos repas.
- Tous vos repas seront pris dans la salle multifonctions à la résidence hôtelière.
- Merci de bien vouloir remettre votre logement dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé à votre arrivée : les meubles déplacés (lit, table, chaises...) devront être correctement replacés.
- Veuillez respecter les installations extérieures et les espaces verts (arbres, fleurs, etc.).

Bon week-end à tous parmi nous !

Le responsable
du **TOUR DU CANTON**,
Monsieur **LABRIEUX Philippe**

Le Maire de Braud et Saint-Louis
Monsieur **RIGAL Michel**



Pour tout renseignement complémentaire concernant l'hébergement, vous pouvez contacter
Mairie de Braud, Mme **LAFITTE Dany** – Tél. 05 57 42 61 00 – Fax. 05 57 42 60 92.



Résidence Hôtelière de Loisirs

Située à côté du rond-point à l'entrée de
BRAUD ET ST-LOUIS
Tél. 05 57 42 61 07 ou 05 57 42 63 70



Vous serez hébergés dans un gîte de la mairie de Braud et St-Louis
située à quelques kilomètres de MARCILLAC.
Vous trouverez ci-après le plan d'accès.

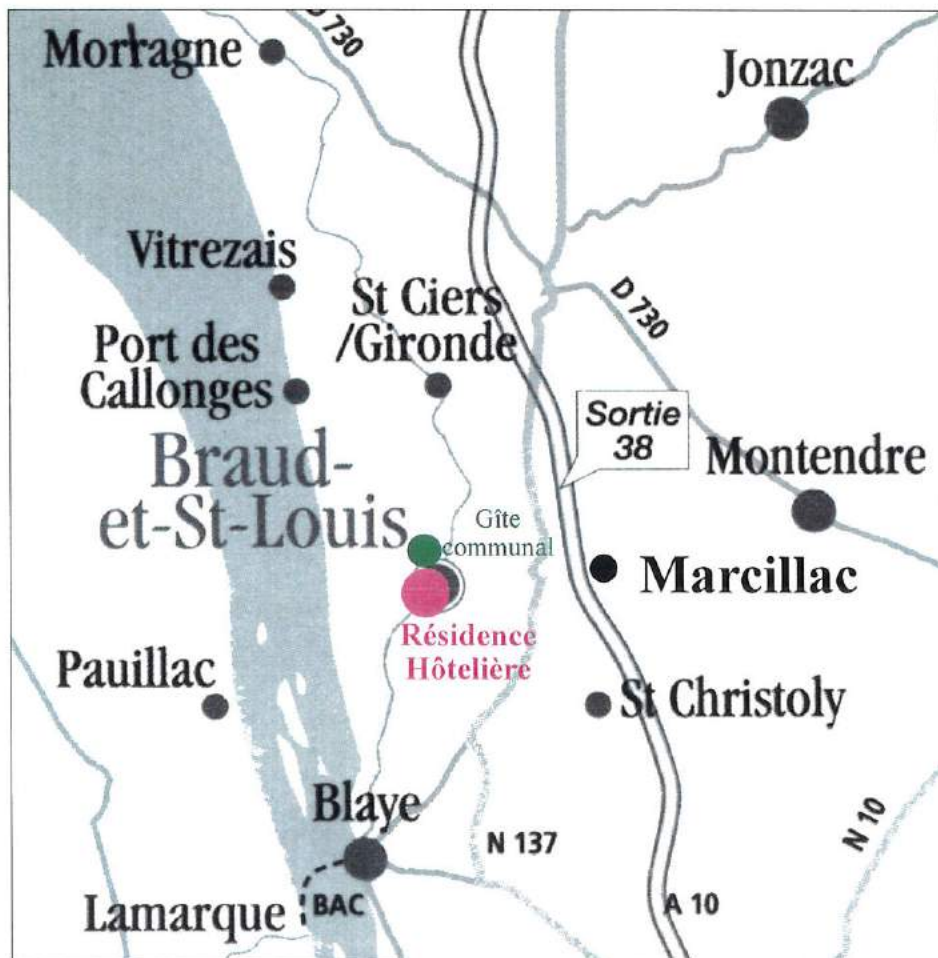
Recommandations :

- Les clefs de vos logements sont à retirer, auprès du traiteur, à la salle multifonctions où vous prendrez vos repas.
- Tous vos repas seront pris dans la salle multifonctions à la résidence hôtelière.
- Merci de bien vouloir remettre votre logement dans l'état dans lequel vous l'avez trouvé à votre arrivée : les meubles déplacés (lit, table, chaises...) devront être correctement replacés.
- Veuillez respecter les installations extérieures et les espaces verts (arbres, fleurs, etc.).

Bon week-end à tous parmi nous !

Le responsable
du TOUR DU CANTON,
Monsieur **LABRIEUX Philippe**

Le Maire de Braud et Saint-Louis
Monsieur **RIGAL Michel**



Pour tout renseignement complémentaire concernant l'hébergement, vous pouvez contacter
Mairie de Braud, Mme LAFITTE Dany – Tél. 05 57 42 61 00 – Fax. 05 57 42 60 92.



VENDREDI 31 MARS 2017

DINER

Salle multifonctions résidence hôtelière – BRAUD ET ST-LOUIS 19h - 20h

Crudités (carottes, tomates, betterave, concombre)

Cuisse de poulet – Riz

Gruyère

Salade de fruits

1 litre de vin par équipe

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

SAMEDI 1er AVRIL 2017

REPAS AVANT COURSE

Salle multifonctions résidence hôtelière – BRAUD ET ST-LOUIS 7h - 9h

Chocolat, café, thé, lait, jus d'orange,

Fruits, confiture, beurre, miel, yaourt,

Pain, pain complet,

Jambon blanc,

Pâtes

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

SAMEDI 1er AVRIL 2017

DINER

Salle multifonctions résidence hôtelière – BRAUD ET ST-LOUIS 19h - 20h

Velouté d'asperges

Escalope de dinde – Riz

Yaourt

Fruits

1 litre de vin par équipe

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

DIMANCHE 2 AVRIL 2017

REPAS AVANT COURSE

Salle multifonctions résidence hôtelière – BRAUD ET ST-LOUIS 8h - 10h

Chocolat, café, thé, lait, jus d'orange,

Fruits, confiture, beurre, miel, yaourt,

Pain, pain complet,

Jambon blanc,

Pâtes

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes



LOGEMENT

**Lycée « Le Renaudin »
de Saint germain de Luzignan**

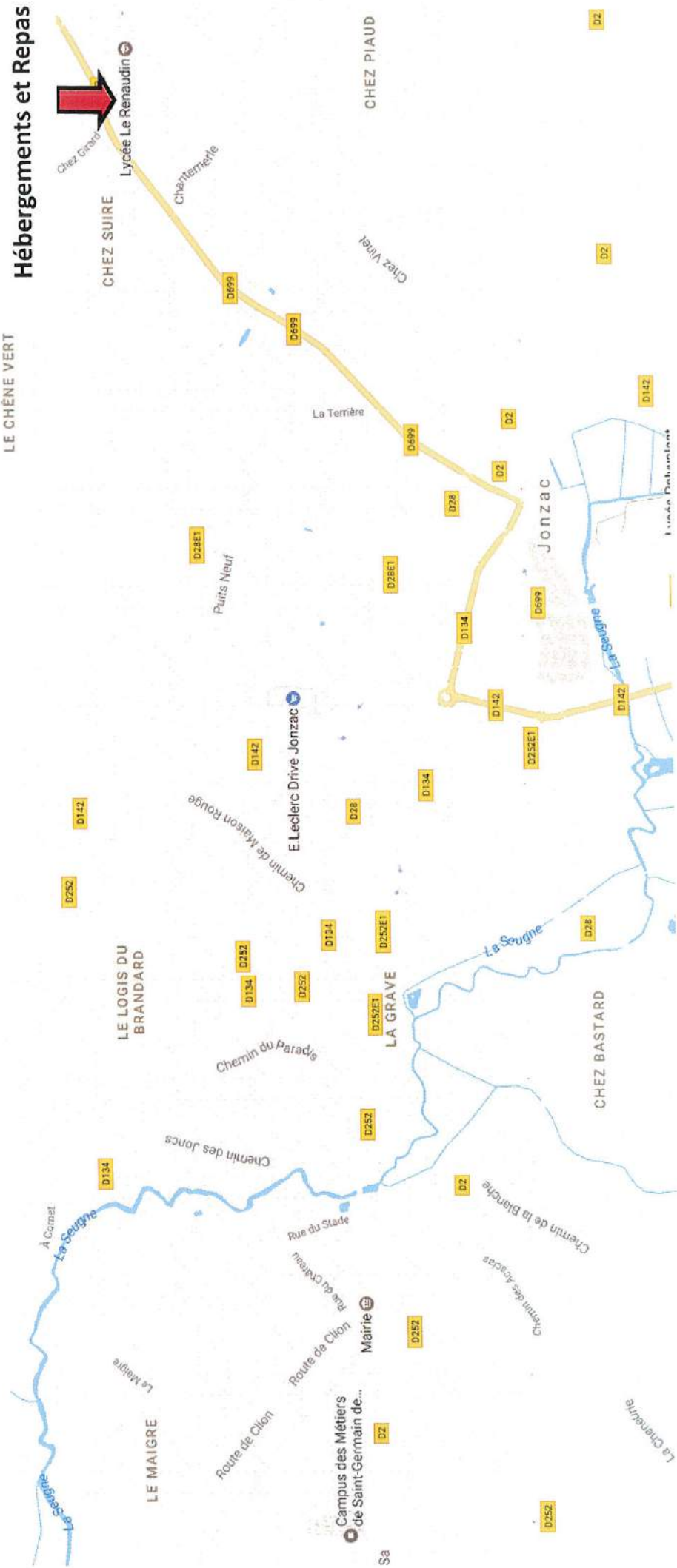
Vous serez hébergés et prendrez vos repas au Lycée « Le Renaudin de Saint Germain de Luzignan (Charente Maritime).

Vous trouverez ci-après le plan d'accès.

Vous serez accueilli par un surveillant le vendredi 31 mars à partir de 18h.

Si problème, contacter :

Jean Valdivieso 06 12 33 01 33 ou Philippe Labrieux 06 70 60 44 51



Hébergements et Repas



VENDREDI 31 MARS 2017

DINER

Réfectoire—Lycée « Le Renaudin » St Germain de Luzignan 19h - 20h

Crudités (carottes, tomates, betterave, concombre)

Cuisse de poulet – Riz

Gruyère

Salade de fruits

1 litre de vin par équipe

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

SAMEDI 1er AVRIL 2017

REPAS AVANT COURSE

Réfectoire—Lycée « Le Renaudin » St Germain de Luzignan 7h - 9h

Chocolat, café, thé, lait, jus d'orange,

Fruits, confiture, beurre, miel, yaourt,

Pain, pain complet,

Jambon blanc,

Pâtes

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

SAMEDI 1er AVRIL 2017

DINER

Réfectoire—Lycée « Le Renaudin » St Germain de Luzignan 19h - 20h

Velouté d'asperges

Escalope de dinde – Riz

Yaourt

Fruits

1 litre de vin par équipe

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes

DIMANCHE 2 AVRIL 2017

REPAS AVANT COURSE

Réfectoire—Lycée « Le Renaudin » St Germain de Luzignan 8h - 10h

Chocolat, café, thé, lait, jus d'orange,

Fruits, confiture, beurre, miel, yaourt,

Pain, pain complet,

Jambon blanc,

Pâtes

1 bouteille d'eau minérale pour 2 personnes



PLAN VILLE DE DEPART

1^{ère} ETAPE : SAMEDI 1^{er} AVRIL 2017

CHAMOUILAC (17)



1 Permanence départ

Salle du conseil (mairie)

2 Salle des commissaires

Bureau du maire

3 Réunion Directeurs Sportifs

Salle des fêtes

4 WC Coureurs

5 Parking Directeurs Sportifs

Place de la mairie et salle des fêtes

6 Podium protocolaire

À côté de la mairie

7 Parking Organisation

Commissaires - Banda

D Départ Fictif et Réel

27ème TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE

Itinéraire horaire : 1^{ère} Étape

Départ et Arrivée

CHAMOUILAC (17) – JONZAC (17)

SAMEDI 1^{er} Avril 2017

Itinéraire		Kilomètres Parcours	Courses à 42 Km/h
CHAMOUILAC : départ fictif	D253 E1		11 h 45
CHAMOUILAC : Monument	D253 E1/D730	0	12 h 00
COURPIGNAC	D154	3,0	12 h 04
Vienne (direction Boisredon)	D145	5,3	12 h 07
Moulin des chaumes	D145	7,4	12 h 10
BOISREDON	D145/D150	9,6	12 h 13
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE	D23	14,0	12 h 20
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE	D23 E1	16,5	12 h 23
Le Champ des Chailles (commune de St. Aubin)	D135	18,0	12 h 25
Rond-Point de Braud et Saint-Louis	D136/D255	23,7	12 h 32
La Belle Etoile (commune de St. Androny)	D255/D134	29,5	12 h 42
SAINT-ANDRONY centre	D134	30,0	12 h 42
EYRANS	D135	32,7	12 h 46
LE PONTET (commune d'Eyrans)	D135 E1	34,0	12 h 48
ANGLADE (La Tonnelle)	D135	37,1	12 h 53
ANGLADE centre	D135	37,8	12 h 53
Le Passage	D255	40,0	12 h 57
BRAUD-ET-SAINT-LOUIS centre	D255	43,5	13 h 02
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	D18/D146	48,5	13 h 09
Les Nauves	D18	50,0	13 h 10
SAINT-BONNET – Rue de la Gare- Dir. Mirambeau	D149	57,4	13 h 22
MIRAMBEAU	D149/D254	64,5	13 h 32
SAINT-GEORGES-DES-AGOUPS	D146	71,2	13 h 41
Bel-Air	D146/D147	73,5	13 h 45
Route de Ste Ramée	D147/D145 E6	76,8	13 h 49
Route des Crêtes	D145	78,3	13 h 51
Les Justices	D145	81,3	13 h 56
Côte de Conac	D145	84,2	14 h 00
SAINT-THOMAS-DE-CONAC	D145	85,1	14 h 00
SAINT-SORLIN-DE-CONAC	D145	87,5	14 h 05
SAINT-BONNET centre	D145	90,0	14 h 08
SAINT-BONNET cimetière	D145	90,7	14 h 08
Pidoux (commune de Pleine- Selve)	D255 E1	93,3	14 h 17
PLEINE SELVE centre	D255 E1	98,0	14 h 20
BOISREDON centre	D150	101,5	14 h 25
SOUBRAN centre	D150	106,5	14 h 32
ALLAS-BOCAGE	D151	111,0	14 h 38
Carrefour lepain	D153/D151	112,0	14 h 40
Carrefour rond-point JONZAC (route Mirambeau)	D699	117,8	14 h 48
Route du Château d'eau (Dir. Guitinières)	D253	121,1	14 h 53
Carrefour - Route de St. Germain	D253/D252	121,7	14 h 54
SAINT GERMAIN-de-LUSIGNAN/avenue de l'Europe	D2	126,0	15 h 00
JONZAC- avenue Raymond Roux- Gare SNCF – 1 ^{er} passage ligne arrivée		128,1	15 h 03

+ 2 tours du circuit final de 11,800 Km = 23,600Km

- Rue Alsace Lorraine
- Avenue Mac Créa-Fletcher
- Rue de Mignonneau
- Rue du 19 mars 1962
- Route de Mirambeau D699
- Route du Château d'eau D253
- Route de St. Germain D253/ D252
- Saint-Germain-de- Lusignan
- Avenue de l'Europe D2
- Jonzac

- Avenue Kennedy
- Avenue De Lattre de Tassigny
- Avenue Raymond Roux
- Rue Alsace Lorraine

Arrivée

151,7

15 h 36

Temps horaire calculé sur la base de 42 Km/h de moyenne

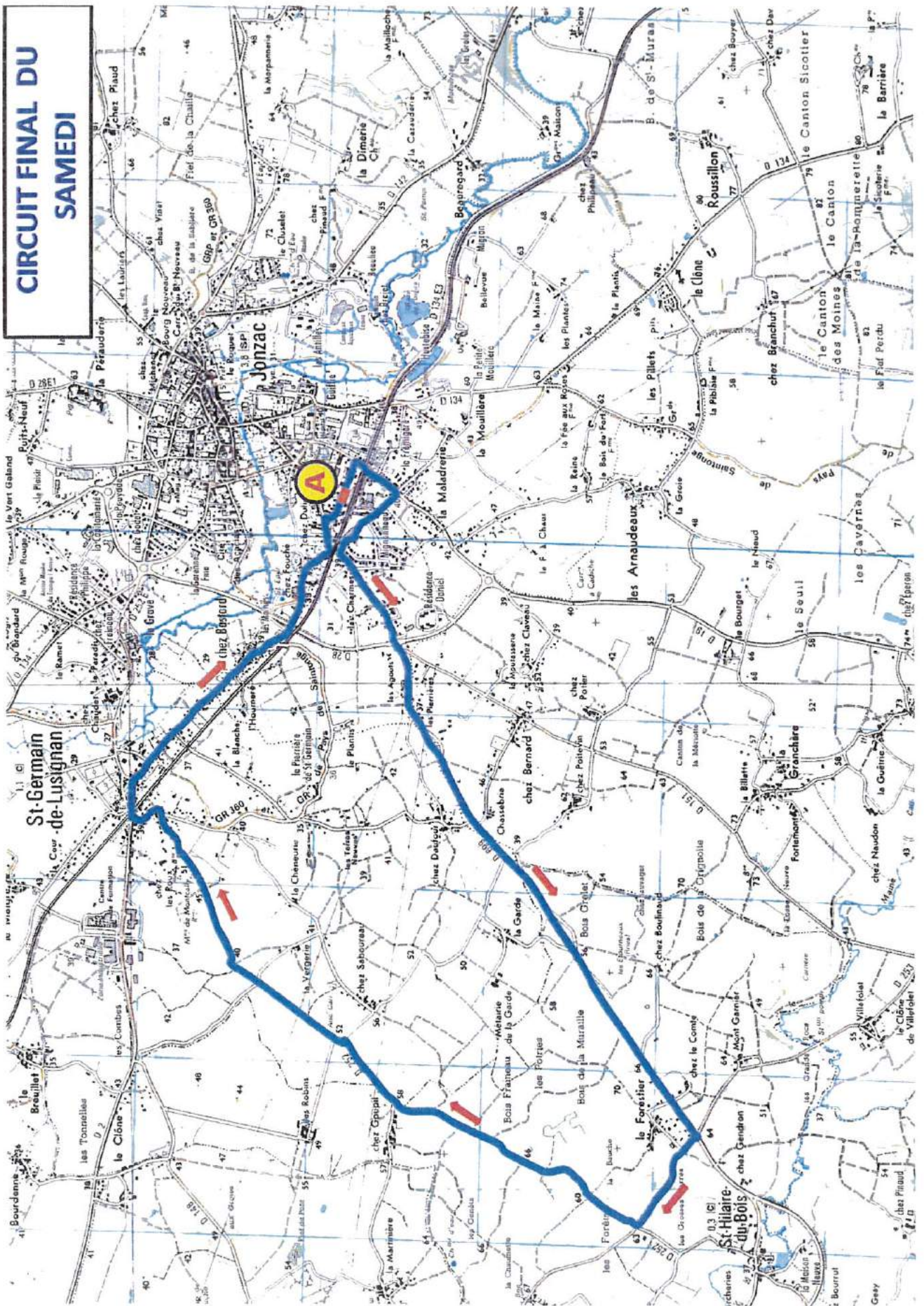
***Début de zone de Ravitaillement : Saint-Thomas-de-Conac (85,1) (DZR)**

***Fin de zone de ravitaillement : Saint-Bonnet (*Cimetière*) (90,7) (FZR)**

27ème TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE
1ère étape : SAMEDI 1er AVRIL 2017
CHAMOUILLAC (17) - JONZAC (17)



CIRCUIT FINAL DU SAMEDI



Profil Samedi





1^e étape : SAMEDI 1er avril 2017

CHAMOUILAC (17) / JONZAC (17)

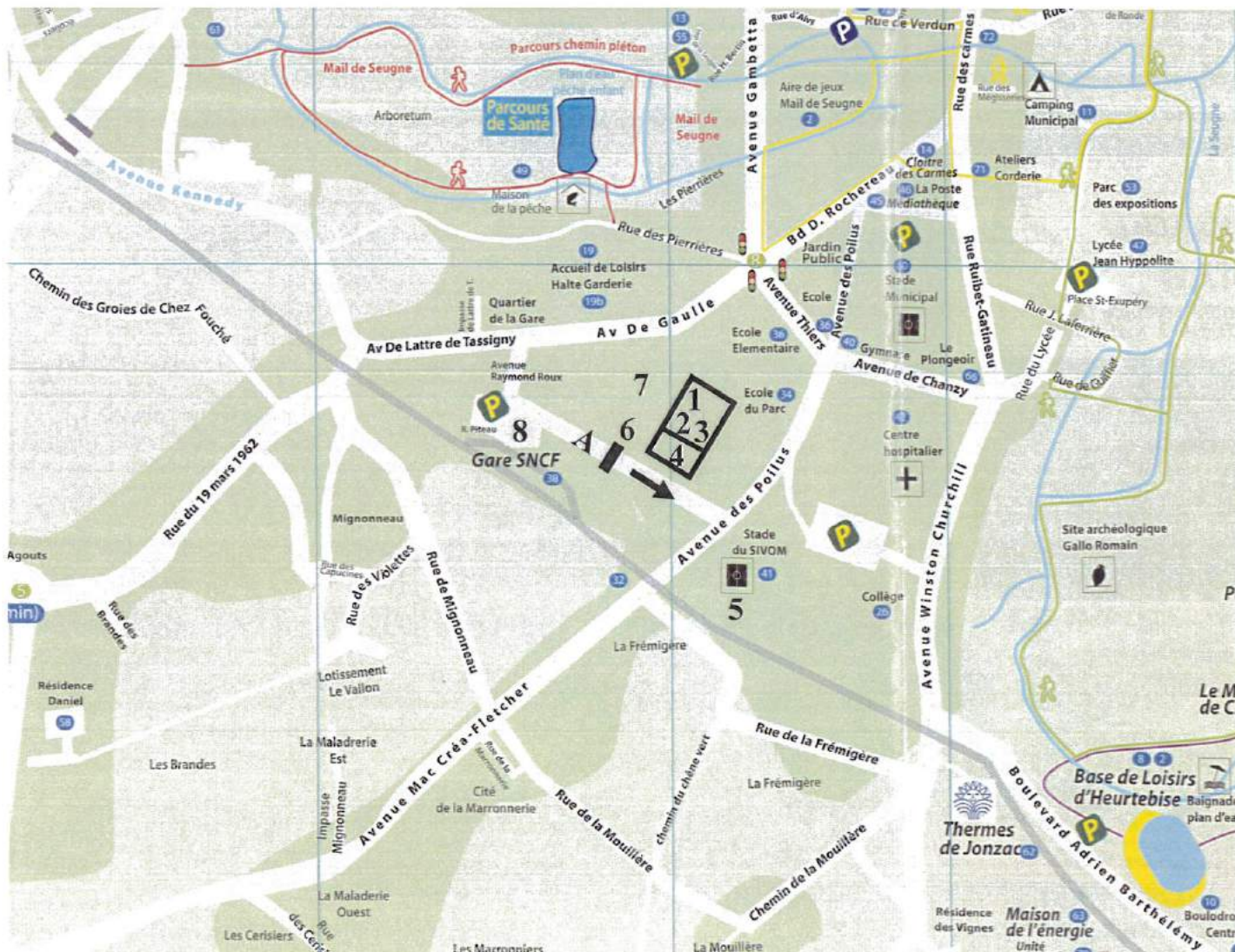
COURPIGNAC Centre	Ralentisseur	Km. 3,000
VIENNE Commune de COURPIGNAC	Haricots Centraux	Km. 5,300
BOISREDON Entrée	Haricots Centraux	Km. 9,600
SAINT-CAPRAIS-DE-BLAYE Centre	3 Ralentisseurs	Km. 13,600 à 14,000
SAINT-AUBIN-DE-BLAYE Traversée D137	Double virage D/G	Km. 16,400
BOUINOT Commune de BRAUD-ET-ST-LOUIS	Ralentisseur	Km. 22,100
LA PAILLERIE Commune de BRAUD-ET-ST-LOUIS	Rond Point	Km. 22,700
SAINT-ANDRONY Centre	3 ralentisseurs	Km. 29,900 à 30,100
LE PONTET (Commune d'Eyrans)	Ralentisseur	Km. 33,900
ANGLADE Centre	2 ralentisseurs	Km. 37,700 à 37,800
BRAUD-ET-ST-LOUIS Entrée	Rond Point	Km. 43,200
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE Entrée	Ralentisseurs	Km. 48,600
PIDOUX (Commune de PLEINE-SELVE)	Haricots Centraux	Km. 96,200
PLEINE-SELVE Entrée traversée D137	Double virage D/G	Km. 97,700
BOISREDON Centre	3 Haricots Centraux	Km. 101,500 à 101,600

CIRCUIT FINAL		
SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN Entrée	Traversée voie ferrée (3 passages)	Km. 125,700 - 137,600 - 149,400
SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN Centre	Haricots Centraux (3 passages)	Km. 126,000 - 137,900 - 149,700
JONZAC Après ligne d'arrivée	4 îlots Centraux (2 passages)	Km. 128,400 - 140,200
JONZAC Sortie - Après ligne d'arrivée	Rond Point (2 passages)	Km. 129,600 - 141,400



1^e étape : SAMEDI 1er AVRIL 2017

JONZAC (17)



1 Permanence

Parking rue Alsace Lorraine

2 Salle des commissaires

Parking rue Alsace Lorraine

3 Salle de Presse

Parking rue Alsace Lorraine

4 Contrôle médical

Parking rue Alsace Lorraine

5 Douches

Douches Services Techniques

6 Podium protocolaire

Parking rue Alsace Lorraine

7 Parking Organisation

Derrière Podium Protocolaire

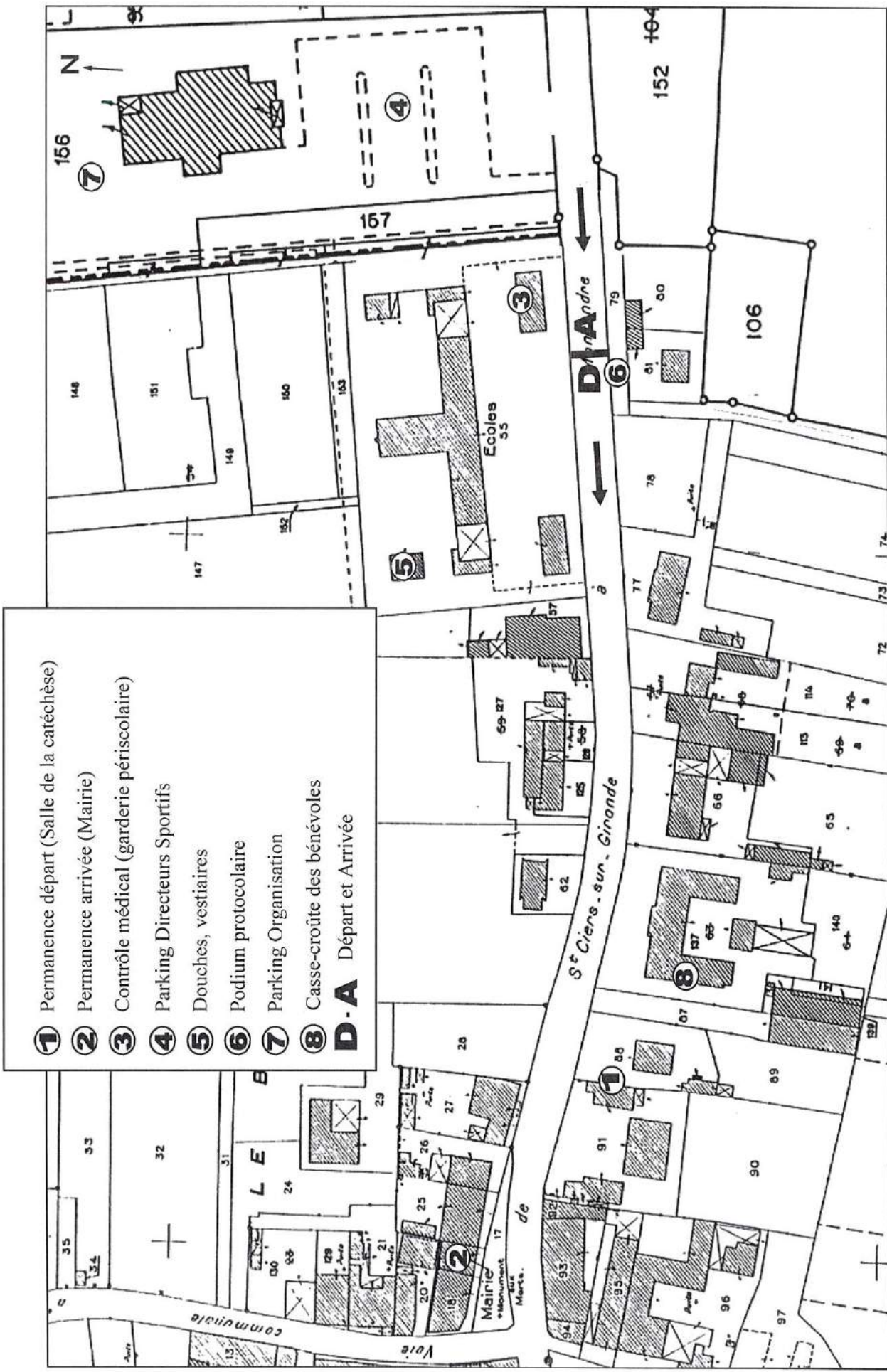
8 Parking et voie de dégagement directeurs sportifs

Parking SNCF

A Arrivée

Rue Alsace Lorraine

PLAN de MARCILLAC



- ① Permanence départ (Salle de la catéchèse)
- ② Permanence arrivée (Mairie)
- ③ Contrôle médical (garderie périscolaire)
- ④ Parking Directeurs Sportifs
- ⑤ Douches, vestiaires
- ⑥ Podium protocolaire
- ⑦ Parking Organisation
- ⑧ Casse-croûte des bénévoles
- D-A** Départ et Arrivée

27ème TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE

Itinéraire horaire : 2ème Etape

Départ et Arrivée

MARCILLAC (33) – MARCILLAC (33)

DIMANCHE 2 Avril 2017

Itinéraire		Kilomètres Parcourus		Courses à 42 Km/h
MARCILLAC : Départ fictif	D 23			12 h 55
Barré (commune de Marcillac) Départ réel lancé	D 254	0 Km		13 h 00
Vignolles (commune de Marcillac) Dir. Reignac	D115	0,8		13 h 01
Le Grand Village (commune de Marcillac) Dir. Reignac	D132	1,7		13 h 02
REIGNAC Dir. Rond-Point de la cabane	D132E1	5,0		13 h 07
Rond-Point- Z.A Gironde Synergies, Dir. Etauliers	D254	9,1		13 h 13
ETAULIERS Intermarché, Dir. Fraineau, pont Autoroute	D136E4	11,5		13 h 16
Fraineau- Pont Autoroute (commune de Reignac)	D253	15,6		13 h 22
La Merlette				
Carrefour de Rouleau (commune de Cartelègue)	D253/D134E1	21,1		13 h 30
Boissier, entrée Cartelègue	D134E2	22,9		13 h 32
CARTELEGUE centre	D134E2	23,8	PC	13 h 34
Route de Ricadet (commune de Cartelègue)	D252	25,5		13 h 36
SAUGON centre	D132	32,4		13 h 46
SAINT-CHRISTOLY-de-BLAYE centre	D132/D22	37,7		13 h 53
SAINT-SAVIN centre	D115	42,8		14 h 01
Le jard de Bourdillas (commune de St.Savin)	D132E2/D115	49,0		14 h 10
Ferlandier (commune de St. Savin) Km 50	D132E2	50,0		14 h 11
Verdot (commune de Reignac)	D132E2	52,5		
REIGNAC centre	D132/D253	55,0	PC	14 h 18
Carrefour de Fougère (commune de Donnezac)	D253/D115	60,0		14 h 25
DONNEZAC centre	D115	61,8		14 h 28
Le Jard de Bourdillas (commune de St. Savin)	D115/D252	68,0		14 h 37
Pas de Bret (commune de Donnezac)	D252/D157	71,3		14 h 41
Bussac (caserne pompiers)	D157	75,4	PC	14 h 47
BUSSAC Rond-Point	D145	75,7		
Sortie Bussac	D145	76,0		14 h 48
Rapion	D145	80,5	DZR*	14 h 55
MONTENDRE - rue de Tivoli	D145E7	84,5		15 h 00
Avenue de la République	D730			
Rue du Stade, Direction Vallet	D155	86,0	FZR*	15 h 02
VALLET centre – Direction Chardes	D255E2	89,3		15 h 07
CHARDES centre – route de Coux		92,0		15 h 11
Carrefour " la pipe" Direction Montendre	D253	93,3		15 h 13
Carrefour	D253/D19	95,2		15 h 16
Rue de la Trappe	CR	95,3		15 h 16
Carrefour – Route des Casses	CR/D730	95,7		
Direction Gablezac/ Marcillac	D19/D23	97,6		15 h 19
Côte du Mandin	D23	101,4	MG	15 h 24
MARCILLAC (ligne d'arrivée) 1^{er} passage	D23	105,0		15 h 30

+ 5 tours du circuit final de 9 Km = **45 Km**

Barré – Les Billauds – Le Maine Minot – Les Jouberts – Fumebas -

Côte de Lamourette : **au 1^{er} et 3^{ème} passage**

MARCILLAC : Arrivée

150 Km

MG

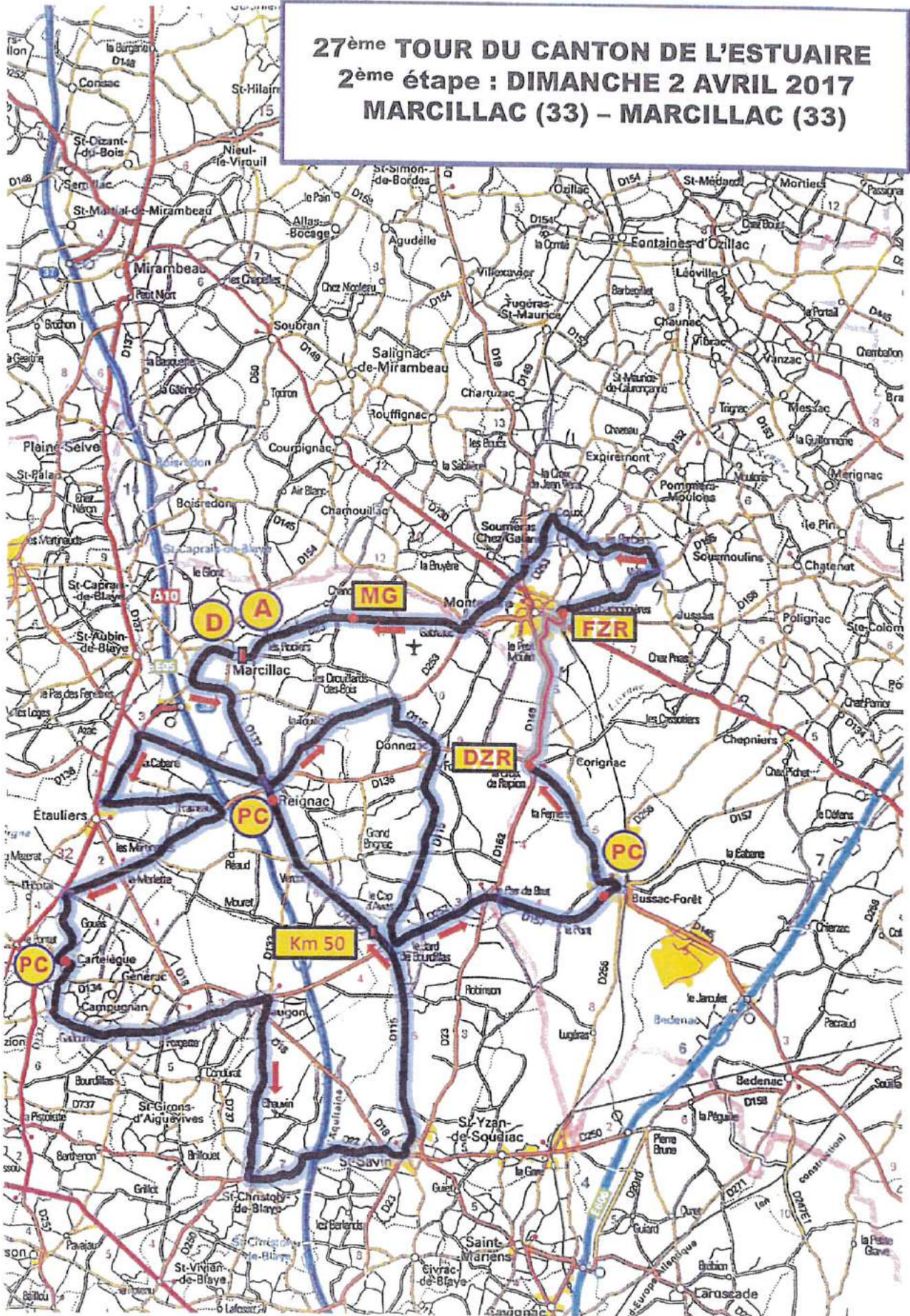
16 h 34

Temps horaire calculé sur la base de 42 Km/h de moyenne

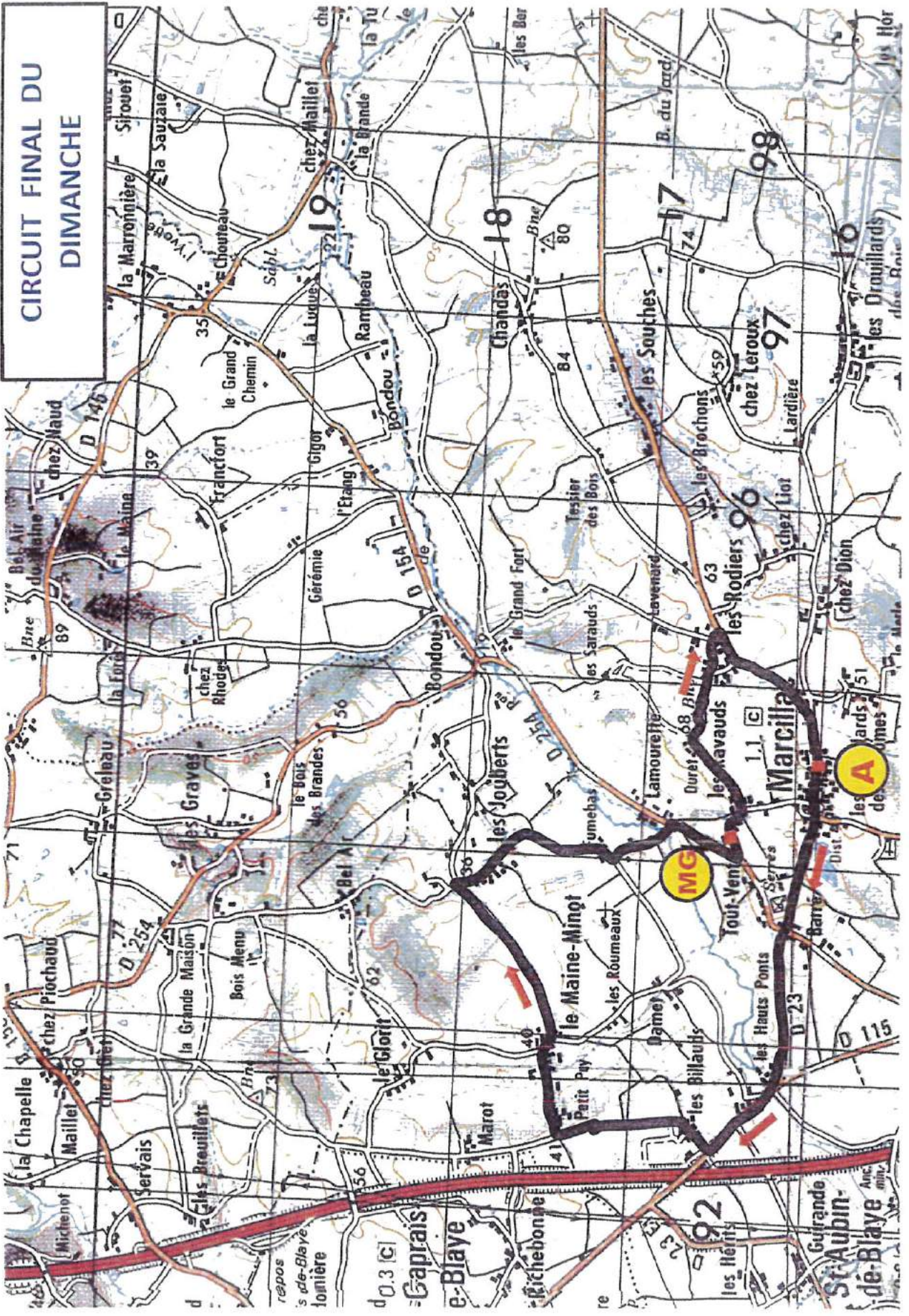
*Début de zone de ravitaillement : Rapion, commune de Donnezac (80,5 Km) (DZR)

*Fin de zone de ravitaillement : Rue du stade, direction Vallet (86,0 Km) (FZR)

27ème TOUR DU CANTON DE L'ESTUAIRE
2ème étape : DIMANCHE 2 AVRIL 2017
MARCILLAC (33) – MARCILLAC (33)



CIRCUIT FINAL DU DIMANCHE





2^{ème} étape : DIMANCHE 2 AVRIL 2017

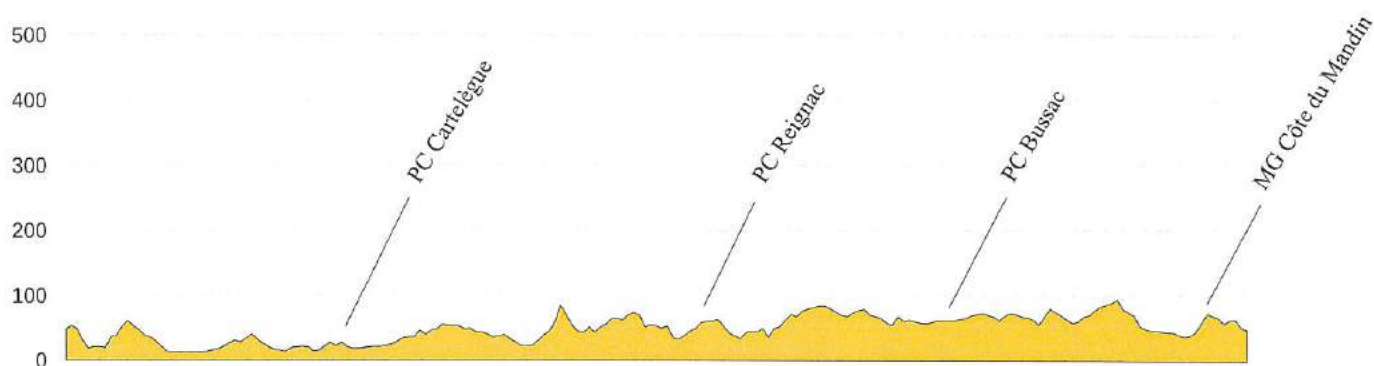
MARCILLAC - MARCILLAC



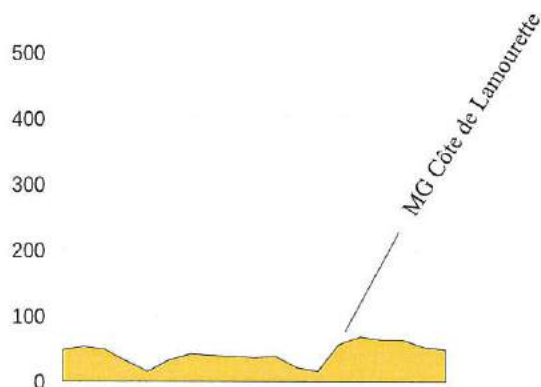
ZA GIRONDE SYNERGIES	Rond Point et Îlots	Km. 9,100
ETAULIERS Entrée	Chaussée rétrécie par des plots	Km. 11,000
Les Rouleaux Entrée (Commune de CARTELEGUE)	Chaussée rétrécie par des plots	Km. 21,300
Les Rouleaux Sortie (Commune de CARTELEGUE)	Chaussée rétrécie par des plots	Km. 21,600
CARTELEGUE Centre	Rétrécissement de la chaussée	Km. 23,900
CARTELEGUE Sortie	2 Ralentisseurs	Km. 24,300 à 24,500
SAINT-CHRISTOLY Entrée centre	Ralentisseurs et Rétrécissement de la chaussée	Km. 37,500 à 37,600
SAINT-CHRISTOLY Sortie du bourg	Chaussée rétrécie par des plots	Km. 38,000
ST-SAVIN Centre	Rond Point et Rétrécissement de la chaussée	Km. 42,800 à 42,900
REIGNAC Centre	3 Ralentisseurs	Km. 55,000 à 55,400
LE PAS DE BRET (Commune de SAINT-SAVIN)	Double virage G/D	Km. 71,300
BUSSAC-FÔRET Centre	Rond Point plat	Km. 75,700
VALLET Centre	Rond Point	Km. 89,300

27^{ème} TOUR DU CANTON de l'Estuaire
2^{ème} étape: DIMANCHE 02 AVRIL 2017
MARCILLAC (33) – MARCILLAC (33)

Profil de l'étape



Profil du circuit d'arrivée





Président de Jury :	ALIES Joël
Commissaire 1 :	VERMEULEN Patrick
Commissaire 2 :	JAMAIN Séverine
Juge à l'arrivée :	BROUSTAUT Carine
Commissaire moto 1 :	TIFFON Didier
Commissaire moto 2 :	LAVIGNAC Stéphane
Chronométrateur :	SIMONNET Aurélie
Commissaire voiture balai :	